



La solidarité en action

Association
Départementale des
Pupilles de
l'Enseignement Public
de l'**ESSONNE**



Le Directeur Général

Téléphone
01 69 11 46 91
Télécopie
01 69 11 46 99
Courriel
direction.generale@adpep91.org

Site Internet

www.adpep91.fr

Twitter

@ADPEP91

Association membre de la
Fédération Générale des PEP
Reconnue d'Utilité Publique

Conventions :
Éducation Nationale

ARS Île de France – CRAMIF
Conseil Départemental de l'Essonne
Habilitation Aide Sociale

Agréments :
Fédération de Vacances
Tourisme
Éducation Populaire

Siège Social
AD PEP 91

Inspection Académique
de l'Essonne
Boulevard de France
91012 ÉVRY Cedex

Bureaux - Correspondance

AD PEP 91

16, rue Thibaud de Champagne
91090 LISSES

JFG/SK/2021

Le 28 mai 2021

Élections du **COMITE SOCIAL et ÉCONOMIQUE** APPEL AUX CANDIDATURES Second tour - Collège unique

Comme vous le savez, le *1^{er} Tour* des élections du **COMITE SOCIAL et ECONOMIQUE** de l'**AD PEP 91** – a eu lieu entre le **Vendredi 21 Mai 2021, à 9h** et le **Vendredi 28 Mai 2021, à 11h** dans le cadre d'un vote électronique.

Les résultats viennent d'être proclamés : le quorum n'a pas été atteint, avec une participation exprimée à 47,13%. Les suffrages exprimés devait atteindre 50% des inscrits. En conséquence, aucun·e candidat·e présenté·e par la liste syndicale **CGT** n'a pu être élu·e au 1^{er} tour.

Un constat de carence a été fait pour les suppléants, aucun candidat n'étant présenté.

Par conséquent, **9** sièges de *titulaires* et **9** sièges de *suppléants* restent donc à pourvoir dans un *collège unique*. La liste de candidatures **CGT** du 1^{er} tour est automatiquement reconduite pour le 2nd tour.

Un second tour de scrutin est donc organisé : les élections auront lieu dans le cadre d'un vote électronique entre le **Vendredi 11 juin 2021, à 9h** et le **Vendredi 18 Juin 2021, à 11h**.

Conformément au protocole d'accord pré-électoral signé le 2 avril 2021, le second Tour est *ouvert à toutes les candidatures*, qu'elles soient ou non présentées par une organisation syndicale. Sont invité·e·s à présenter leurs candidatures tou·te·s les salarié·e·s de l'entreprise qui satisfont aux conditions légales d'éligibilité.

Une candidature unique est considérée comme une liste. *Plusieurs candidatures uniques non syndiquées peuvent constituer une liste commune.* En cas de liste commune entre plusieurs candidats libres, il faudra le préciser à la Direction lors du dépôt des candidatures

Les candidatures doivent être adressées à Mme **Stéphany KRIEF** – *Directrice des Ressources Humaines* avant le **jeudi 3 juin 2021 à 12h**. Elles seront transmises par courrier simple, remis en main propre contre récépissé, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : drh.asso@adpep91.org

Nous vous rappelons que :

- ✚ *Sont électeurs* les salarié·e·s âgés de **16 ans révolus**, ayant travaillé *trois mois au moins dans l'entreprise* et n'ayant fait l'objet d'aucune interdiction, déchéance ou incapacité relative à leurs droits civiques.
- ✚ *Sont éligibles* les électrices / électeurs âgé·e·s de **dix-huit ans accomplis**, ayant travaillé *dans l'entreprise depuis un an au moins*, à l'exception des conjoints, partenaires d'un pacte civil de solidarité, concubin, ascendants, descendants, frères, sœurs, et alliés au même degré de l'employeur.
- ✚ *Les listes de candidats* ne doivent pas comprendre plus de candidat·e·s que le nombre de sièges à pourvoir.
- ✚ Les listes qui comportent plusieurs candidat·e·s sont composées d'un *nombre de femmes et d'hommes correspondant à la part de femmes et d'hommes inscrits sur la liste électorale*. Les listes sont composées alternativement d'un candidat de chaque sexe jusqu'à épuisement des candidats d'un des sexes. Au niveau de l'**AD PEP 91**, la répartition **Femmes** – **Hommes** est respectivement de **81%** / **19%**, au titre de la liste électorale des élections **CSE 2021**.

Chaque liste de candidat·e·s pourra se faire représenter par un ou deux candidat·e·s de la liste.

Les représentant·e·s se feront connaître lors du dépôt des listes. Elles / Ils seront invité·e·s à participer aux séances de test et scellement du Système de vote, de dépouillement des urnes et de lecture et proclamation des résultats.

En outre, chaque liste pourra déposer une profession de foi, qui sera enregistrée dans le système de vote et pourra être consultée par les électeurs. Les professions de foi des listes de candidat·e·s devront être communiquées à Mme **Stéphany KRIEF** – *Directrice des Ressources Humaines* sous la forme d'un fichier Pd7DF jusqu'au **jeudi 3 juin 2021 à 12h**.

La publication des professions de foi sur le Système de vote remplacera tout envoi par courrier aux électeurs.

Le *Directeur Général* de l'**AD PEP 91**,
Jean-François GEY